

C'est ainsi que l'on annonce, pour une date voisine de Pâques, la publication d'un *motu proprio* sur les curés. La teneur de ce document n'est point connue encore. Toutefois, il paraît certain que ce *motu proprio* a pour but, et aura pour résultat, de faire disparaître les difficultés naissant d'une interprétation stricte de l'antique législation canonique sur l'inamovibilité des curés. La mobilité extrême de la vie moderne s'accommoderait mal des stipulations inflexibles de l'ancien droit. Les cas sont de plus en plus nombreux où les nécessités apostoliques demandent que l'évêque puisse donner à telle ou telle paroisse un nouveau pasteur.

L'évêque porte, devant Dieu et devant l'Eglise, la responsabilité suprême de son diocèse : il ne faut pas que des dispositions positives du droit entravent trop l'exercice de ce haut ministère.

L'inamovibilité des curés a pu, à une époque donnée, correspondre plus exactement à ces exigences supérieures : certaines atténuations à ce statut traditionnel semblent nécessaires aujourd'hui pour atteindre le même but.

L'on se rappelle les lettres de Léon XIII sur le clergé, et comment ce grand Pape y comparait souvent le clergé à une armée mobile et souple entre les mains de ses chefs. Aux périodes de lutte et de conquête comme la nôtre, ce rapprochement est suggéré par les conditions mêmes de la vie présente de l'Eglise, — qui est plus que jamais laborieuse et militante.

Le *motu proprio* de Pie X incarnerait cette idée d'une façon plus explicite dans les droits positifs du ministère pastoral.

En France, le nombre des curés inamovibles était déjà relativement restreint, sinon en droit, du moins en vertu de la situation *de fait* que le Concordat a créée. Il ne semble donc pas que le *motu proprio* dont nous parlons doive entraîner chez nous des modifications dans la situation pratique du ministère pastoral.

B. SIENNE.

Nous donnons cette information (dit la *Croix*) à titre de « primeur », en faisant toutes les réserves utiles sur le détail des modifications à intervenir en attendant le *motu proprio* qui les fixera.